



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 12 avril 2021

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 dans l'Aube

Comme chaque année, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a mis en ligne les montants de DGF alloués en 2021 par l'État aux communes et aux intercommunalités.

La DGF est la principale dotation attribuée par l'État aux collectivités locales. Elle représente en moyenne 15 % des recettes de fonctionnement des communes, 22 % de celles des EPCI à fiscalité propre et 12 % de celles des départements.

Au plan national, le montant global de la DGF versée aux collectivités se stabilise depuis l'année 2017 et s'élève en 2021, à 26,7 milliards d'euros, dont 11,95 milliards d'euros pour les communes.

Dans l'Aube, la DGF est globalement en augmentation pour les communes mais des évolutions des montants individuels peuvent être constatées.

Pour les **communes aubois**, le montant global de DGF est de 70,9 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 1,5 % par rapport à 2020 et de 4,1 % par rapport à 2017.

En moyenne, dans l'Aube, **218,24 euros de DGF est versé par habitant**, contre 165 euros au plan national.

Pour les **13 intercommunalités du département**, la somme allouée au titre de la DGF s'élève à 18,1 millions d'euros, ce qui est stable par rapport à l'année précédente. Il est à noter que seuls deux EPCI connaissent une diminution de leur montant individuel.

Si ces chiffres globaux sont positifs, la DGF est nécessairement marquée par une évolution, à la hausse ou à la baisse, des montants attribués individuellement à chaque collectivité. Pour rappel, ces variations sont inhérentes à la prise en compte de certains critères et à l'évolution de la situation des collectivités :


- la DGF comprend une part forfaitaire, calculée à partir de données, tenant notamment à la population ou aux potentiels financier et fiscal, qui permettent de prendre en compte les changements de situation de chaque collectivité
- elle comprend également une part de péréquation, évaluée à partir des richesses potentielles de chaque collectivité, dans un souci de solidarité et de juste répartition des ressources

Les services de la préfecture adresseront prochainement des éléments d'information aux collectivités aubois qui connaissent une évolution significative de leur DGF en 2021.

Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

@Prefetaube
 @Prefet10
